

Conseil d'arrondissement du mardi 11 juin 2024

Vœu présenté par Jérôme Marchand, les élu·e·s du groupe Ecologiste et citoyen et les élu·e·s de la majorité municipale, relatif au projet de réforme de l'assurance chômage

Considérant la décision du Gouvernement de procéder à une réforme de l'Assurance Chômage ;

Considérant que la réforme de l'assurance chômage a pour ambition de réduire la durée maximale d'indemnisation de 18 à 15 mois et conditionner l'accès aux droits par une présence en emploi continu de 8 mois sur les derniers 20 mois pour être indemnisé, contre 6 mois au cours des 24 derniers mois ;

Considérant qu'au premier trimestre 2024 le nombre de demandeurs d'emploi (A, B, C) inscrits à France Travail en Ile de France, enregistre une hausse de 1,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2023 et qu'il atteint le taux de 7,2%, avec pour le 14^e arrondissement, une hausse de 2,3% pour atteindre un taux de 8,5% toutes catégories confondues.

Considérant que le durcissement de l'accès à l'indemnisation entraînera, par un effet pervers, la captation des postes les moins qualifiés par des personnes surqualifiées et donc orchestrera une raréfaction de l'offre des emplois initialement dédiés aux plus fragiles ;

Considérant que le gouvernement invite les seniors à reprendre un emploi moins bien payé que leur précédent travail en contrepartie d'un bonus qui ne s'appliquera que pendant un an ;

Considérant que les intentions d'embauche en 2024 recensées par France Travail enregistrent une baisse de 8,5% par rapport à 2023 et reviennent au niveau de 2019 dont seulement 61% de projets de recrutement en emploi durable (CDI et contrats de 6 mois ou plus) soit -11 points par rapport à 2023 ;

Considérant qu'au quatrième trimestre 2023 la précarisation du marché se matérialise par conjointement, une baisse de l'emploi intérimaire dont la variation annuelle est en Ile de France est de -7,7%, et une amplification du nombre cumulé de défaillances d'entreprise sur un an ;

Considérant que La Banque de France prévoit que le taux de chômage atteindra 7,6 % en 2024 et 7,8 % en 2025 ;

Considérant que les deux précédentes réformes de 2019 et 2023 ont déjà contribué à précariser les plus fragiles, notamment les demandeur·e·s d'emploi de plus de 57 ans, chômeur·se·s de longue durée, mères isolées et que ce nouveau durcissement des règles d'indemnisation est prévu alors que le coût de la vie augmente (logement, alimentation, transports, carburant...), notamment du fait de l'inflation et des effets induits par le conflit Russo-Ukrainien et les JOP 2024 ;

Sur proposition de Jérôme Marchand, des élu·e·s du groupe Ecologiste et citoyen et des élu·e·s de la majorité municipale, le Conseil d'Arrondissement émet le vœu :

-que le projet de réforme de l'Assurance Chômage soit abandonné ;

- que soient maintenues des conditions propices à un accompagnement des personnes en recherche d'un emploi digne, rémunérateur et de proximité ;

-qu'à cet effet, les moyens humains, matériels et financiers mis à disposition, notamment de France Travail dans l'arrondissement soient conservés, pérennisés et puissent être augmentés en fonction de l'évolution du nombre de personnes en phase de transition professionnelle, de formation, de recherche d'emploi.